



La maltraitance, on l'entend aussi...

En appel

La maltraitance est « un geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée qui se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance et qui cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne.» (L-6.3, art. 2)

Vraiment?

Une femme a reçu un diagnostic de déficience intellectuelle légère. Elle contacte le guichet d'accès à la première ligne pour un rendez-vous suivant une relation sexuelle. Lors de l'appel, elle semble préoccupée et exprime qu'elle n'a pas trouvé son partenaire bien gentil avec elle.

Malheureusement, oui...

Lors d'un suivi virtuel en télésoins, une dame confie à son infirmière ne pas pouvoir respecter son régime alimentaire ni se procurer les équipements sécuritaires proposés pour la douche, car sa fille, qui gère son argent, trouve que c'est trop dispendieux.

Évidemment!

Un homme ayant un problème de dépendance à la drogue reçoit un suivi téléphonique pour sa situation. Il confie alors être victime de violence physique et psychologique de la part de son père chez qui il habite.

Brisons le silence contre la maltraitance



Secteur : DQEPE
Date : Mai 2024

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Québec